



Il y a cinq bars, pratiquement tous les clients fument

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 4 décembre 2009

Bonjour,

J'habite un village. Il y a 5 bars pratiquement tous les clients fument dans leurs bars, à Roquevaire nous possédons une brigade de gendarmerie, elle tourne en voiture mais jamais elle rentre ou contrôle ce non-respect de la loi.

J'ai demandé au responsable d'établissement de faire respecter : leurs réponses, je préfère perdre 3 non fumeur et garder 20 fumeur, je me suis disputé plusieurs fois, pour la loi. mais aujourd'hui je ne vais plus dans les bars, je me sent privé de liberté, de voir ou rencontrer des amis.

Que font les pouvoirs publics ?

Merci de votre réponse

Réponse :

Si l'interdiction de fumer n'est pas respectée dans un café ou un restaurant, il faut déposer une plainte à la gendarmerie.

Si cela n'est pas suffisant, on pourra également [déposer une plainte](#) auprès du procureur de la République en précisant que la démarche initiale n'a pas été suivie d'effets.

Ne pas hésiter pas à demander une aide à notre permanence (01 42 77 06 56)